

Prêts ou transactions

Gaston Bernier

Volume 36, numéro 4, octobre–décembre 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028235ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028235ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bernier, G. (1990). Prêts ou transactions. *Documentation et bibliothèques*, 36(4), 139–139. <https://doi.org/10.7202/1028235ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1990

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

les mots du milieu

Prêts ou transactions

Il y a quelques années, nous lisions, au comptoir des prêts d'une bibliothèque universitaire québécoise, une affiche sur laquelle était écrit : « Appareil en panne / Pas de transactions pour le moment ». Depuis j'ai revu cette même perle. Dernièrement, dans une lettre reçue à titre d'information, on recommandait un modèle donné de lecteur de codes zébrés « pour les bibliothèques dont un volume de transactions élevé pourrait occasionner un surcroît de travail au comptoir des prêts ». Plus récemment encore, on pouvait lire dans *Corpo Clip* (no 97, septembre-octobre 1990, 7) que les bibliothèques universitaires « ont amorcé, le 1^{er} juin 1990, la mise en application d'une nouvelle politique relative à l'uniformisation de la tarification des transactions de prêts entre bibliothèques ».

Le mot « transaction » existe en français dira-t-on. Il existe en effet et il a deux sens : affaire conclue d'une part, et compromis d'autre part.

Il existe aussi en anglais où il a de nombreuses significations. Le nouvel *Oxford English Dictionary* en signale six (compromis, action de négociier, résultat de la négociation, transfert d'une personne à une autre, traitement d'un sujet et actes d'une conférence ou d'un congrès). Le *Collin's* (1986) enregistre l'utilisation du mot dans le monde de l'informatique (l'achat de service et le traitement de données).

Un grammairien renommé, Maxime Koessler, note que le mot « transaction » a en anglais un sens très général qui s'étend à des affaires ou opérations aussi hétérogènes qu'un châtement corporel et une histoire d'amour.

On a donc affaire ici à un substantif que la langue anglaise apprête à de multiples sauces. Un peu comme le mot « operation », un peu comme la couleur « brown ». Le plus simple, quand on est francophone et quand on veut traduire des expressions, c'est bien sûr d'écrire ou de dire : transaction, opération et brun. Malheureusement, en faisant de la sorte, on montre sa méconnaissance du français et de sa polyvalence même.

Je reviens aux exemples signalés au début afin de voir ce qu'on aurait pu écrire en français. D'abord, on aurait dû annoncer au comptoir : « Pas de prêts pour le moment ». Dans le second cas, il aurait fallu lire : « Pour les bibliothèques dont le nombre élevé de prêts pourrait... ». Enfin, il aurait été plus court d'écrire : « uniformisation des tarifs de prêts entre bibliothèques ».

Pour se consoler et pour bien montrer que les problèmes du français ne sont pas propres au petit monde de la bibliothéconomie et des sciences de l'information, je signalerai un dernier avatar du mot. Dans une récente brochure publicitaire, une école d'administration annonce des séances de perfectionnement portant sur la « compétence interpersonnelle du gestionnaire » et identifie, entre autres objectifs du cours, « l'amélioration de vos transactions avec les autres ». De quoi s'agit-il ? De transactions ou de relations ?

Gaston Bernier
Bibliothèque
Assemblée nationale
Québec